

ARRÊTE MUNICIPAL 46 2026

**interdisant ponctuellement toute pratique sportive sur les terrains de la plaine sportive
durant le mois de mai 2026**

Le Maire de la commune de Héisingue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et tout particulièrement l'article L 2122-21 sur la conservation et l'administration des propriétés de la Commune.

CONSIDÉRANT les travaux mécaniques de régénération compensant les actions de compactage du jeu sur le support végétatif, ayant donc pour objectif de rénover la pelouse en régénérant sa densité et sa résistance au piétinement.

CONSIDÉRANT que pour cette raison il importe de réglementer l'utilisation des terrains de la plaine sportive.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En raison de travaux d'entretien mécanique de régénération (regarnissage) des terrains de football de la plaine sportive de Héisingue, toute pratique sportive est interdite sur lesdits terrains du 1er mai au 31 mai 2026 inclus, selon le planning suivant :

- les mardis du mois de mai : terrain n°2
- les jeudis du mois de mai : terrain n°3
- les vendredis du mois de mai : terrain n°1 (terrain d'honneur).

Article 2 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché au lieu habituel de la commune de Héisingue et sur le site.



Article 5 :

Le Maire de la commune de Hésingue, le Responsable de la Police Municipale et le

Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressé à monsieur le président de l'US Hésingue et monsieur le directeur des services techniques de la commune.

Fait à Hésingue, le 29 avril 2026

Le maire :



Cédric SCHWIRLEY

